

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

**Jeudi 31 mars 2016 à 18 heures**

Nombre de délégués : 22

Présents : 17

Pouvoir : 2

Absents : 4

Quorum : 12

L'an deux mil seize, le 31 mars, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 23 mars s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

**Secrétaire** : M. MONTET

**Membres présents** :

Mmes RIBEYRE, LAMENA, MONNERET et ALBANI  
MM FAGES, FOURMAUX, BOISSERIN, BESSON, MONTET, BREUZIN,  
VERGUIN, FROMONT, GRENIER, MARTINEZ, RIVOIRE, VILLEJOBERT,  
JOASSARD et DUCRUET

**Pouvoirs** :

M. GRENIER a donné pouvoir à M. VERGUIN  
Mme VENDITTELLI a donné pouvoir à Mme RIBEYRE

**Membres absents** :

Mme ROTHEA  
MM COMBET, VALETTE et FAVRIN

### **Ordre du jour**

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 04 février 2016
- Dossiers présentés :
  - Compte Administratif 2015
  - Compte de Gestion 2015
  - Affectation du résultat 2015
  - Participations 2016
  - Budget Primitif 2016
  - Frais de mission du Président au congrès des Maires et des Présidents d'EPCI 2016
  - Demande de soutien à Eco-Folio pour la dotation d'accompagnement au changement 2016
  - Déchetterie de Marennes : lancement de la procédure de déclaration de projet
- Questions et informations diverses :
  - Communication : point sur les dossiers
  - Relevé des décisions du Président depuis le dernier Comité
  - Autres

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18h00.

Le Président, M. MARTINEZ, procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, Monsieur André MONTET, délégué titulaire, pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 04 février 2016, l'approbation du Compte Administratif 2015, du Compte de Gestion 2015, de l'affectation du résultat 2015, des participations 2016, du Budget Primitif 2016, des frais de mission du Président au congrès des Maires et des Présidents d'EPCI 2016 et de la demande de soutien auprès d'Eco-Folio pour la dotation d'accompagnement au changement 2016.

Le président précise que la délibération relative à la déchetterie de Marennnes est retirée de l'ordre du jour.

Le Président, remercie Mme MORAND, comptable public, de sa présence.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 04 février 2016 et s'ils ont des remarques à formuler.

Les délégués n'ont pas de remarque.

***Le PV du Comité du 04 février 2016 est donc adopté à l'unanimité.***

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :**

Le Président donne la parole à M. FAGES.

M. FAGES décline les résultats de l'exercice 2015, en investissement il s'élève à 260 330.56 € et en fonctionnement à 377 722.23 €. Les résultats cumulés s'élèvent, en investissement à 616 581.73 € et en fonctionnement à 1 497 243.64 €.

M. FAGES demande aux élus s'ils souhaitent revoir les dépenses en détail, poste par poste, sachant que cela a déjà été fait lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les élus ne souhaitent pas revoir les dépenses en détail.

Il indique qu'il n'y a pas de restes à réaliser en recettes et que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 67 897.11 €. M. FAGES rappelle que les restes à réaliser ne concernent que les dépenses engagées.

M. FAGES décline ensuite les propositions de reprise des résultats de l'exercice 2015 :

- L'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2015 repris au compte 002 pour un montant de 1 497 243.64 €

- L'excédent de clôture de la section d'investissement 2015 repris au compte 001 pour un montant de 616 581.73 €

Il indique que cela signifie que le SITOM débute son budget 2016 avec un peu plus de 2 millions de reports de résultats.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont des questions.

M. FAGES explique que le résultat cumulé des deux sections de 2 113 825.37 € va servir à financer les constructions des trois déchetteries prévues dans le plan de mandat, sur Marennnes, la CCVG et la COPAMO. Cela devrait permettre au SITOM de ne pas emprunter avant 2020, seulement sur la dernière année de la mandature et sur la base d'un montant de 500 000 €.

M. BOISSERIN indique que le plus compliqué sera de trouver des terrains.

M. MARTINEZ indique que trois terrains ont été identifiés et que ce point sera abordé plus tard.

Mme MORAND précise que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion et que le résultat global est bien de 2 113 825.37 €.

M. MARTINEZ ne participant pas au vote du compte administratif, la présidence est assurée par M. FAGES qui demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

***Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité : 18 voix***

### **COMPTE DE GESTION :**

M. FAGES poursuit en indiquant que le compte administratif est conforme au compte de gestion et demande aux élus s'ils ont des questions.  
Il n'y a aucune question.

***Le compte administratif étant conforme au compte de gestion celui-ci est approuvé à l'unanimité : 19 voix***

### **EFFECTATION DU RESULTAT :**

M. MARTINEZ propose ensuite de soumettre au vote des élus l'affectation du résultat telle que présentée par M. FAGES.

***L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité : 19 voix***

### **PARTICIPATIONS 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2016 :**

M. FAGES explique que le Budget Primitif 2016 s'équilibre en section de fonctionnement avec un montant total de 8 640 956.64 € en dépenses et en recettes et, en section d'investissement avec un montant total de 1 794 293.37 € en dépenses et en recettes.

M. FAGES reprend le déroulé du diaporama de présentation du BP 2016 avec l'énumération des principales nouvelles dépenses de fonctionnement.

Il précise que les délégués peuvent retrouver le détail de ces dépenses dans le ROB sachant que les montants sont exactement les mêmes.

M. MONTET demande à M. FAGES de rappeler les chiffres des dépenses d'exploitation des déchetteries de la COPAMO.

M. FAGES donne les chiffres.

M. FAGES reprend l'énumération des dépenses de fonctionnement et rappelle que l'augmentation des coûts de communication est liée au plan papier et que les dépenses supplémentaires sont prises en charges par Eco-Folio.

M. MARTINEZ précise que cette augmentation est également liée à l'extension plastiques sur la CCPO qui démarre la semaine prochaine et celle de la CCVG prévue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016. Ces dépenses sont soutenues par Eco-Emballages.

M. FAGES indique que des tris bag ont été réalisés en vue de l'extension ainsi que divers documents de communication.

Concernant les dépenses de personnel, M. FAGES précise que l'effectif reste inchangé : 8 postes en équivalent temps pleins.

M. FAGES poursuit avec les charges de gestion qui comprennent notamment la subvention versée au Centre Léon Bérard.

M. MARTINEZ explique à Mme MORAND que le SITOM reverse au centre Léon Bérard 1 € par tonne de verre collecté.

Mme MORAND demande si le Centre Léon Bérard est un organisme de droit de privé et si le SITOM a signé une convention avec cet organisme.

M. MARTINEZ répond qu'il s'agit bien d'un organisme de droit privé et que le SITOM a effectivement signé une convention.

M. FAGES indique également qu'une provision de 9 200 € a été inscrite afin de prévoir la perte sur créance de la Sté DJENNA (Salle la Bruyère).

Mme MORAND explique que la Sté DJENNA doit 18 400 € au SITOM. Cette société a été mise en liquidation en janvier 2016. Le Centre des Finances Publique a déclaré la somme due au mandataire de justice, maître DUBOIS mais il y a peu d'espoir de récupérer cette créance car elle n'est pas privilégiée.

Les 18 400 € ont été provisionnés, pour moitié cette année, le solde sera provisionné sur 2017. La provision consiste à mettre de l'argent de côté au cas où le SITOM devrait déclarer cette créance en non-valeur.

M. FAGES reprend le déroulé avec l'énumération des recettes de fonctionnement. Il rappelle que le montant des participations demandées aux communautés de communes de 5 423 727 € n'a pas augmenté depuis 2008. Il précise que chaque communauté de communes est libre de lever le taux d'imposition qu'elle souhaite pour avoir ce produit.

M. VERGUIN indique que la loi de finances 2016 oblige désormais les collectivités à affecter la TEOM uniquement aux dépenses de traitement des ordures ménagères.

M. FAGES demande à Mme MORAND s'il est nécessaire de voter cette demande de participations.

Mme MORAND répond que ce n'est pas une obligation mais cela est préférable au cas où l'une des communautés de communes ne paierait pas exactement le montant demandé. Cela évite tout litige.

M. MARTINEZ propose de terminer le déroulé du diaporama et de procéder ensuite au vote des participations puis du BP 2016.

M. FAGES poursuit donc l'énumération des principales recettes de fonctionnement.

Il décline ensuite les dépenses d'investissement et indique que les dépenses les plus importantes concernent les opérations de construction des déchetteries mais qu'elles ne seront certainement pas réalisées entièrement.

M. FAGES explique que le dossier concernant la construction d'une déchetterie sur la CCVG a bien avancé et qu'il y aurait peut-être une opportunité pour l'acquisition d'un terrain appartenant aux syndicats des eaux MIMO et SIDESOL.

Concernant la construction de la déchetterie de la COPAMO, M. BREUZIN indique qu'il y aurait un terrain situé entre Soucieu et St Laurent d'Agnay représentant environ 6 000 m<sup>2</sup>. M. BREUZIN explique qu'il a entamé des négociations et qu'il a obtenu l'accord de l'un des deux propriétaires et attend la réponse du deuxième.

M. MARTINEZ apporte des précisions sur l'opération 24 "construction de la déchetterie de Marennes".

M. MARTINEZ explique que le terrain est en cours d'urbanisation. Le tracé du passage du train a fait perdre au SITOM environ 1 an. Il y a lieu d'aller très vite car si Marennes passe en PLU le délai sera rallongé de 3 ans. Selon les services de la DDT tout est possible en menant une procédure particulière, la déclaration de projet. Le SITOM doit donc faire une déclaration de projet et devait mener le projet. Mais pour gagner du temps c'est la commune de Marennes qui va porter le projet. Le SITOM devra fournir tous les éléments à la commune de Marennes afin qu'elle puisse délibérer au coup par coup.

M. MARTINEZ espère, au vue de la procédure avec la DDT, que le dossier aura bien avancé d'ici 6 mois. Si tout se passe bien, la déchetterie sera achevée mi 2017.

Il précise que ce sera des déchetteries "à plat", c'est-à-dire sans quai mais avec des bennes plus importantes. Il s'agit d'une nouvelle génération de déchetteries qui ont quasiment le même coût que les déchetteries munies de quais. Le coût de fonctionnement est optimisé par le fait que les bennes de chargement sont plus volumineuses.

M. BOISSERIN demande ce qu'est une déchetterie à plat.

M. MARTINEZ explique qu'il s'agit de déchetterie au sol, sans quai. Dès que le SITOM disposera des premières esquisses, elles seront présentées aux délégués.

M. MARTINEZ donne la parole à M. FAGES qui énumère les principales recettes d'investissement du BP 2016. A l'issue, il demande aux délégués de bien vouloir délibérer sur les participations demandées aux communautés de communes au titre de l'exercice 2016.

***Les participations sont approuvées à l'unanimité : 19 voix***

M. FAGES propose ensuite de délibérer pour l'adoption du Budget Primitif 2016.

***Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité : 19 voix***

M. FAGES propose ensuite d'étudier la prospective réalisée jusqu'en 2020. Il indique que cette prospective démontre que grâce au résultat cumulé, le SITOM n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt avant 2020.

M. MARTINEZ précise que le SITOM n'aura peut-être pas besoin d'emprunter si la bonne maîtrise de la gestion est poursuivie.

M. VERGUIN rappelle que 2020 est une échéance importante.

M. FAGES confirme en précisant que 2020 est une échéance électorale.

M. FROMONT demande si la première déchetterie prévue est celle de Marennnes.

M. MARTINEZ acquiesce.

M. MORAND intervient en indiquant que ne pas emprunter n'est pas forcément signe d'une bonne gestion.

M. MARTINEZ indique que le SITOM peut d'ores et déjà construire une déchetterie sans avoir recours à l'emprunt.

M. VERGUIN rappelle que 2020 est également une échéance importante de la loi NOTRe.

M. FAGES explique que, pour l'instant, le SITOM n'est pas impacté.

#### **FRAIS DE MISSION DU PRESIDENT AU CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI 2016 :**

M. MARTINEZ rappelle que le congrès des Maires qui devait avoir lieu en novembre 2015 et pour lequel le comité avait délibéré, a été annulé suite aux attentats de Paris. Il convient donc de délibérer à nouveau pour le congrès des Maires de Mai 2016, sachant qu'il n'y aura pas de congrès en novembre 2016.

***La délibération relative aux frais de mission du Président au congrès des Maires et des Présidents d'EPCI 2016 est adoptée à la majorité : 18 voix pour et une abstention***

#### **DEMANDE DE SOUTIEN A ECO-FOLIO POUR LA DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT 2016 :**

M. MARTINEZ donne la parole à Mme AGUILLAUME, Directrice du SITOM.

Mme AGUILLAUME explique qu'Eco-Folio souhaite diffuser largement les consignes de tri de tous les papiers. Eco-Folio a demandé au SITOM de monter un dossier afin de percevoir un soutien d'un montant de 3 500 € pour l'impression des consignes "papier" sur les tri bags.

Pour permettre la présentation de ce dossier et le versement du soutien au SITOM, il est nécessaire de délibérer.

***La délibération relative à la demande de soutien à Eco-Folio pour la dotation d'accompagnement au changement 2016 est adoptée à l'unanimité : 19 voix***

#### **DECHETTERIE DE MARENNES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET :**

Le Président explique que le SITOM devait porter le projet. Aujourd'hui cette délibération n'a plus lieu d'être puisque c'est la commune de Marennnes qui va porter le projet avec l'aide technique d'un bureau d'étude, le cabinet Merlin.

#### **PRISES DE DECISIONS PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER COMITE**

Sans objet

#### **COMMUNICATION**

M. FAGES rappelle qu'il y a une réunion mardi 05 avril 2016 afin d'auditionner les trois premiers bureaux d'études qui ont candidatés pour l'étude sur la COPAMO.

Mme AGUILLAUME indique que l'info du mois concerne l'extension des plastiques sur la CCPO. Sur la CCVG et COPAMO la communication de ce mois-ci concerne les textiles. Cette information est envoyée en Mairie et à tous les élus du SITOM Sud Rhône.

Elle précise aux élus qu'ils peuvent reprendre ce thème dans leurs bulletins municipaux et/ou panneaux lumineux, s'ils le souhaitent.

La séance est levée à 19h15

\*\*\*\*\*